

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 12 Mars 2019
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 27/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf, le douze Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 06 Mars 2019</p> <p>Présents : Mesdames Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Suppléants : Anne-Laure GUILLET</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Jean-Yves MÂCHARD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p>Absents : Estelita LACHENAL, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN</p> <p>Monsieur Grégoire LAFVERGES est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Accroissement temporaire d'activité

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison des nombreux projets d'infrastructures de la collectivité dans les domaines de la petite enfance, du social, de l'environnement, du tourisme, de l'économie, du sport, du fonctionnement des services, il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité au pôle bâtiments – services techniques, **de chargé de conduite de travaux d'infrastructures**, à compter du 1^{er} mai 2019, pour une durée d'un an, dont les missions sont les suivantes :

- **Suivi technique, administratif des principaux projets portés par la CC Usse et Rhône nécessitant des travaux :**
-
- **BÂTIMENTS :**
 - Bâtiment omnisport à la Semine
 - Réfection du sol du gymnase de la Semine
 - Bâtiment technique de la Semine
 - Gymnase à Frangy
 - Piscine de la Semine
 - Vidéosurveillance sites de la Croisée
- **ÉCONOMIE :**
 - Véloroute V62
 - Véloroute : gaz
- **PETITE ENFANCE :**
 - Extension du multi-accueil à Frangy
 - Travaux d'amélioration du multi-accueil à Seyssel Ain
 - Création d'un multi-accueil et d'un RAM à Seyssel
- **ENVIRONNEMENT :**
 - Déchetterie à Frangy
- **SOCIAL :**
 - Maisons de vie 1 et 2 : liens avec les professionnels, travaux divers, réparations...
 - Maison de vie 1 : travaux cabinet kiné
- **TOURISME :**
 - Aire de Camping-car à Seyssel
 - Parking de Sur Lyand à Corbonod
 - Réhabilitation de la ViaRhona à Seyssel
 - Réhabilitation du bâtiment Prolynx et de la base de loisirs
 - Travaux et réparations sur la base de loisirs
- **Suivi des travaux sur les bâtiments techniques et administratifs de la CC Usse et Rhône (bâtiments technique et administratif de la Semine, gymnase, piscine, voirie intercommunale, maisons de vie, bâtiment Jean XXIII à Frangy, bâtiments des multi-accueils à Frangy, Semine et Seyssel 01)**
- **Gestion administrative de la commission Bâtiments – Services techniques, en lien avec le Vice-président délégué**

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 499 et l'IB 563, avec la possibilité d'attribuer un régime indemnitaire, selon expérience.

HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 1 an sur une même période de 18 mois consécutifs).

DIT que les crédits seront prévus au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.